



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 2 MARS 2026

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 24
- Pouvoirs : 2
- Excusé(e)s : 1
- Absent(e)s non excusé(e)s : 3

L'an deux mil vingt-six, le 2 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 16 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Espace Jean Gabin à Chaponnay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s : Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Maryse MERARD, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Arnaud DELEU, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Béatrice CROISILE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs : Mme Frédérique LEPEPERS (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)
Mme Bettina VOIRIN (Ternay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILE (Ternay)

Excusé : M. Mattia SCOTTI (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s : Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)
Mme Martine JAMES (Communay)
Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon)

N°2026-20-7.5.2
02/03/2026

Adhésions à différentes instances pour l'année 2026

Nicolas VARIGNY et Timotéo ABELLAN quittent l'assemblée.

Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-07-29-00010 du 29 juillet 2025 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
Vu l'arrêté du Président n°2021-016 du 23 mars 2021 relatif au départ de Monsieur VARIGNY dans les sujets liés à l'association PARFER ;
Considérant la commission finances du 28 janvier 2026 ;
Considérant les bureaux communautaires des 12 janvier, 19 janvier et 9 février 2026 ;
Considérant le Débat d'Orientaion Budgétaire du 2 février 2026 ;

Il est nécessaire de prendre une délibération pour préciser, pour 2026, les associations et organismes auxquels la CCPO est adhérente :

- IIVR : Initiative Isère Vallée du Rhône (19 600€)
- PARFER : Association « Pour une Alternative Raisonnable Ferroviaire – Elus – Riverains » (500€)

- CNAS : Comité National d'action Sociale (9 200€)
- AMF : Association des Maires de France (1 800€)
- AMR : Association des Maires du Rhône (110€)
- Agence d'Urbanisme (5 000€)
- CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (500€)
- ADCF : Assemblée Des Communautés de France (3 150€)
- ALTE 69 : Agence locale de la Transition Energétique du Rhône (89 040€)
- ATMO Auvergne Rhône-Alpes (5 147€)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les adhésions aux organismes susvisés ;
- **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au BP 2026 du budget principal aux chapitres 011 et 012.

Télétransmise en Préfecture le **10 MARS 2026**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **10 MARS 2026**

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président

